

QUESTION 55

QUEL EST LE DEUXIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : le deuxième commandement est : *Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements (1).*

1. Exode 20.4-6

QUESTION 56

QU'EXIGE LE DEUXIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : le deuxième commandement exige que nous recevions, observions et gardions purs et intacts le culte religieux ainsi que toutes les ordonnances tels que Dieu les a établis dans sa Parole (1).

1. *Prenez à cœur toutes les paroles que je vous conjure aujourd'hui de recommander à vos enfants, afin qu'ils observent et mettent en pratique toutes les paroles de cette loi (Deutéronome 32.46).*

... et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit (Matthieu 28.20).

Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières (Ac 2.42).

QUESTION 57

QUE DÉFEND LE DEUXIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : le deuxième commandement défend d'adorer Dieu par des images (1) ou par tout autre moyen que celui-ci n'a pas prescrit dans sa Parole (2).

- 1. Puisque vous n'avez vu aucune figure le jour où l'Éternel vous parla du milieu du feu, à Horeb, veillez attentivement sur vos âmes, de peur que vous ne vous corrompiez et que vous ne vous fassiez une image taillée, une représentation de quelque idole, la figure d'un homme ou d'une femme, la figure d'un animal qui soit sur la terre, la figure d'un oiseau qui vole dans les cieux, la figure d'une bête qui rampe sur le sol, la figure d'un poisson qui vive dans les eaux au-dessous de la terre. Veille sur ton âme, de peur que, levant tes yeux vers le ciel, et voyant le soleil, la lune et les étoiles, toute l'armée des cieux, tu ne sois entraîné à te prosterner en leur présence et à leur rendre un culte : ce sont des choses que l'Éternel, ton Dieu, a données en partage à tous les peuples, sous le ciel tout entier (Deutéronome 4.15-19).*

Lorsque Aaron vit cela, il bâtit un autel devant lui, et il s'écria : Demain, il y aura fête en l'honneur de l'Éternel! /.../ Ils se sont promptement écartés de la voie que je leur avais prescrite; ils se sont fait un veau en métal fondu, ils se sont prosternés devant lui, ils lui ont offert des sacrifices, et ils ont dit : Israël! voici ton dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte (Exode 32.5, 8).

2. *Tu n'agiras pas ainsi à l'égard de l'Éternel, ton Dieu; car elles servaient leurs dieux en faisant toutes les abominations qui sont odieuses à l'Éternel, et même elles brûlaient au feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de leurs dieux. Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne; vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien (Deutéronome 12.31-32).*

A. DIEU A ORDONNÉ LUI-MÊME COMMENT NOUS DEVONS L'ADORER

Le premier commandement concerne l'objet de l'adoration, le deuxième comment celui-ci doit être adoré. Le premier commandement limite l'adoration à Dieu seul, le deuxième interdit toute initiative humaine en ce domaine. L'unique et seul vrai Dieu a ainsi prescrit des ordonnances et des lois concernant le culte que nous devons lui rendre. L'adoration s'inscrit ainsi dans un cadre déterminé dont nous ne devons pas franchir les limites. Il ne convient à personne de prendre quelque initiative que ce soit en cette matière (Ex 25.40; Lé 10.1-3; De 12.1-8, 11-14; Ju 17.6; 1 Ch 15.12-15).

On appelle cette approche le *principe régulateur* qu'énonce dans les termes suivants notre confession de foi :

La lumière de la nature montre qu'il est un Dieu qui a seigneurie et souveraineté sur tout, qui est juste, bon et fait du bien à tous, et qui, par conséquent, doit être craint, aimé, loué, invoqué, cru et servi par les hommes de tout leur cœur, de toute leur âme et de toute leur force. Mais, quant à la manière de lui rendre un culte, c'est Dieu lui-même qui l'a ordonnée et précisée, par sa volonté révélée, de sorte qu'aucun culte ne peut lui être rendu selon l'imagination et les méthodes des hommes ni selon les suggestions de Satan, sous quelque représentation que ce soit, ou de quelque autre manière non prescrite dans les Saintes Écritures (CFL 22.1).

Selon le principe régulateur, l'adoration de l'Église ne doit comprendre que ce que Dieu a prescrit dans sa Parole, plus particulièrement dans le Nouveau Testament. Ce principe s'oppose à celui dit *normatif* pour lequel ce que Dieu n'a pas interdit est permis.

B. DIEU DÉFEND L'UTILISATION DES IMAGES EN MATIÈRE D'ADORATION

Dieu interdit formellement l'usage ou l'emploi des images à des fins d'adoration (ce qu'il ne faut pas confondre avec l'emploi de l'art visuel à d'autres fins). Dieu est Esprit, et doit être adoré en Esprit et vérité (Jn 4.24; Ph 3.3; Jud v. 10). De telles représentations, qu'elles soient physiques ou mentales, portent atteinte à sa majesté, à sa gloire et à sa sainteté infinies, cherchent à « l'emprisonner » dans nos propres conceptions erronées et à le façonner selon nos désirs corrompus par le péché (Ps 50.16-22). Il s'agit d'un acte réducteur qui conduit à adorer ce qui n'est pas Dieu et qui suscite sa colère ainsi que sa jalousie (Ex 32.5-10; Ju 8.27; 1 Ro 12.26-33; 1 Co 10.7, 21-22).

C. LES ÉLÉMENTS DU CULTE CHRÉTIEN

On doit différencier dans le culte ce que l'on appelle les éléments de celui-ci et ce qui est de nature circonstancielle.

Les choses de nature circonstancielle sont variables et non obligatoires. Elles dépendent de facteurs tels que la culture et l'époque ou tout simplement des possibilités s'offrant aux chrétiens. L'endroit où se réunissent ceux-ci pour adorer, l'heure des assemblées, l'utilisation d'acétates ou de livres de cantiques, l'emploi d'instruments de musique, etc., sont des exemples de ce qui dans le culte est de nature circonstancielle.

Les éléments constituent quant à eux la substance même du culte chrétien. Ils demeurent immuables dans le temps et l'espace et essentiels à une véritable adoration.

Ces éléments sont les suivants :

La lecture des Écritures (1 Ti 4.13)

La prédication et l'écoute de la Parole de Dieu (2 Ti 4.2; Lc 8.18)

La prière avec action de grâces au nom du Fils (Jn 14.13-14)

L'instruction et l'avertissement mutuel par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels (Co 3.16; Ép 5.19)

L'administration des sacrements (Mt 28.19-20; 1 Co 11.26)

Les offrandes matérielles (Ph 4.18)